



secrétariat du Valais

Rapport annuel 2015

Le SSP s'engage pour des services publics de qualité, dont les prestations contribuent de multiples manières à la qualité de vie. Santé et soins, formation, sécurité sociale, transports, électricité, gaz, eau, communications, protection de l'environnement, sécurité, équipements liés à la culture et aux loisirs sont les garants d'une société évoluée et durable, sont déterminants pour la place économique suisse, facteurs de cohésion sociale et interrégionale, créateurs d'emplois, également dans les régions périphériques.

A une époque où tout est constamment remis en question, les services publics doivent continuer à montrer l'exemple et barrer la route aux logiques de la concurrence et de l'arbitraire. En 2015, en Valais, le SSP a poursuivi son engagement auprès de ses membres, dans les diverses négociations CCT, au sein de commissions et au travers de diverses actions et campagnes. Nous poursuivons également notre travail de fond, qui vise à faire reconnaître les syndicats en tant que partenaires constructifs face aux employeurs et à convaincre les travailleurs et travailleuses de la nécessité de cette solidarité.

Le SSP Valais est attaché à défendre les travailleuses tout particulièrement, car elles constituent la part prépondérante de nos membres, A cet effet, nous nous efforçons d'être présentes lors des événements organisés le 8 mars et à évoquer les problématiques spécifiques au genre et à porter des revendications bénéfiques aux femmes à chaque occasion.

Santé

Dans le cadre du futur **Hôpital Riviera-Chablais (Rennaz), la nouvelle CCT concernant les établissements de la Riviera et du Chablais fusionnés en vue du futur hôpital inter-cantonal (6 sites distincts, à Vevey, Montreux, Aigle et Monthey) est entrée en vigueur sous** réserve de la conclusion des négociations des grilles salariales et du catalogue des classes et fonctions.

Plusieurs thématiques ont mobilisé le personnel et les syndicats de façon récurrente, notamment les questions liées aux nouveaux contrats, aux déménagements de services d'un site à l'autre, à la mobilité, au système de timbrage.

Le gros bémol reste ces éléments primordiaux de la CCT, les salaires et classes de fonctions, qui n'ont pas pu être validés fin 2015 en raison de désaccords profonds sur l'évolution des salaires. De nombreux recours seront traités par une commission paritaire, parallèlement aux négociations d'ordre collectif.

En fin d'année, les salaires du personnel ont évolué par le biais du mécanisme d'augmentation automatique sur 15 échelons annuels, liés aux parts d'expérience.

A l'Hôpital du Valais, dans le cadre de la CCT valable jusqu'à fin 2016, les négociations annuelles ont péniblement abouti à l'octroi des parts d'expérience selon la grille salariale (soit environ 1 % de la masse salariale). En revanche, les cotisations au RETASV (fondation de retraite anticipée du secteur valaisan de la santé) redeviennent paritaires, occasionnant une hausse de 0,2% pour les employé-e-s. Pas d'évolution des grilles salariales, donc, en raison d'un important déficit et de difficultés prévisibles liées au nouveau système de financement des soins. Les membres du SSP réunis en Congrès en novembre 2015 se sont d'ailleurs prononcés en faveur d'une mobilisation nationale du secteur hospitalier public, pour novembre 2016.

En 2016, des enjeux importants nous attendent : le renouvellement de la CCT et sa révision, la question des pauses de midi et celle de la classification des fonctions.

EMS et CMS

Le SSP intervient fréquemment auprès de directeurs d'établissements médico-sociaux pour des problèmes individuels ou collectifs et entretient une bonne relation avec les associations faitières. Ces associations ont, en 2015, privilégié le respect de leurs statuts en dépit de restrictions budgétaires problématiques : les directions, réunies en AG, ont décidé d'octroyer les parts d'expérience à leurs employé-e-s alors que l'Etat, subventionneur, a réduit cette part d'augmentation salariale chez son personnel.

Domaine social-institutions sociales

SSP et AVALTS (association faitière des travailleurs sociaux) sont liés par une convention de partenariat qui permet au personnel du secteur social d'adhérer aux deux associations simultanément afin de bénéficier de l'assistance juridique syndicale. Dans ce cadre, le SSP intervient quand nécessaire auprès des directions d'institutions et participe aux discussions entre représentants patronaux, syndicaux et partenaires étatiques en vue de l'adoption d'une convention collective de branche visant à harmoniser les conditions de travail de manière transversale et cohérente pour l'ensemble du personnel de l'ensemble des institutions sociales valaisannes.

Domaine social-institutions sociales

La CCT actuellement en vigueur, concernant une fraction du personnel d'une minorité d'institutions, soit les éducateurs, éducatrices, maîtres et maîtresses socioprofessionnel/les, est renouvelée tacitement d'année en année ; le système salarial est lié à celui de l'Etat et la réduction des augmentations salariales a par conséquent été appliquée à ce personnel.

Le projet de CCT harmonisée, soumis au Conseil d'Etat en 2013, s'est heurté début 2014 à une fin de non recevoir : la mise à niveau des institutions non-signataires et certaines dispositions de la CCT engendrent des coûts insoutenables dans le climat d'austérité actuel, selon le Conseil d'Etat. Une CCT étendue, telle qu'elle existe dans les cantons voisins, constitue pourtant un excellent outil de travail pour les directeurs des institutions et une protection pour les travailleurs et travailleuses. Les discussions reprendront en 2016.

Dans le domaine des structures d'accueil des enfants en âge pré-scolaire, le SSP poursuit des activités, à travers un groupe de travail et en conseillant ses membres quand nécessaire.

Etat du Valais

Le SSP a finalement, au terme d'une très longue procédure, été reconnu par l'Etat du Valais comme partenaire social, dès le 1^{er} janvier 2016. Outre les rencontres agendées avec le Conseil d'Etat, la relation de partenariat est à construire et le recrutement de membres au sein de la fonction publique et parmi les enseignant-e-s notamment devra peu à peu se développer.

Les salaires du personnel de l'Etat et des enseignant-e-s subiront en 2016 une réduction de 40% des parts d'expérience et primes de performance (application d'un coefficient de 0.6). D'autres mesures d'économies se profilent en 2016 et les années suivantes, à travers la seconde phase de l'Etude des tâches et des structures de l'Etat du Valais (ETS2). Mobilisations en vue !

ENERGIE

Les négociations chez Hydro se sont conclues par une augmentation de la masse salariale globale de 0.5 % à compter du 1er janvier 2016, répartie entre 0.3% pour des augmentations individuelles et 0.2% à chaque collaborateur à l'exception de ceux dont le salaire dépasse la classe de fonction attribuée.

Page Facebook « SSP syndicat Valais » : <https://www.facebook.com/SSPValais>

